

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA LICENCE DE DÉPART DE LA KNMV

Nous sommes en pleins préparatifs pour la suivante saison. Lisez attentivement ces informations ainsi que les pièces jointes auxquelles que vous rencontrez pendant la procédure de demande.

Vous payez un montant pour la licence de départ de la KNMV et votre adhésion KNMV. Il s'agit d'une adhésion dite sportive, sans assistance au dépannage pour moto et/ou véhicule. Le paiement est effectué par virement par le biais d'IDEAL.

Explication sur les différents types de licences

Toutes les licences de départ de la KNMV sont uniquement valides pour la participation aux courses organisées dans le respect de la réglementation de la KNMV, dans la discipline motocycliste et dans la classe inscrite sur la licence.

Les différentes licences vous permettent de participer à:

- Jeunes: compétition nationale de la jeunesse, uniquement valide en cas de courses pour la jeunesse aux Pays-Bas
- Coupe: compétition nationale pour la Coupe aux Pays-Bas
- National: uniquement valide pour des courses aux Pays-Bas
- Européen: identique au national, plus participation aux courses "euro" au même niveau que celles qui figurent sur le calendrier des courses FIM Europe. Pas de championnat d'Europe.
- International: participation dans le monde entier à des courses internationales qui figurent sur le FIM Europe et/ou Calendrier des compétitions FIM.
- Championnat d'Europe: offre les mêmes possibilités que la licence internationale plus une licence permanente pour participation au championnat d'Europe. Vous pouvez uniquement demander ce type de licence si vous y avez droit.
- Championnat du monde: offre, à l'exception de la participation au championnat d'Europe, les mêmes possibilités que la licence du Championnat d'Europe, plus une licence permanente pour participation au Championnat du monde. Vous pouvez uniquement demander ce type de licence si vous y avez droit.

Les règlements par branche de motosport indiquent quelle licence est nécessaire pour participer aux différentes compétitions.

Licences pour le Championnat d'Europe et pour le Championnat du monde

Les prix des licences pour le Championnat d'Europe et pour le Championnat du monde ne sont pas encore connus à l'heure actuelle. Cela est notamment dû au fait que les prix de FIM Europe et de FIM ne sont pas encore rendus publics et en outre au fait que les calendriers du Championnat d'Europe et du Championnat du monde ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Il revient moins cher aux titulaires de licence(s) de départ fixe(s) de la KNMV qui participent à toutes les courses des Championnats d'Europe ou des Championnats du monde, d'acquérir une licence permanente pour le Championnat d'Europe ou pour le Championnat du monde. Si vous ne participez qu'à quelques courses seulement, il est peut-être plus économique d'utiliser les licences pour événement unique. Il n'est plus possible de prendre part à un Championnat d'Europe avec une licence de Championnat du monde.

Les participants aux courses des Championnats d'Europe et des Championnats du monde doivent toujours s'inscrire au moins 5 semaines avant l'événement par le biais de la KNMV et le promoteur. Lorsque votre inscription ou votre demande de licence s'écarte de la procédure standard nous portons en compte 25,00 euros pour frais de dossier.

Veillez à ce que l'inscription, la licence et l'autorisation de participation soient réglées et que vous ayez ces documents sur vous. Il est arrivé que des coureurs se présentent sans leurs papiers à l'inscription d'une course à l'étranger. Ils ont dû faire demi-tour et rentrer chez eux. Si l'agence fédérale de la KNMV est fermée, nous ne pouvons alors plus rien faire pour vous.

Si vous vous êtes inscrit à un Championnat d'Europe par exemple et si au dernier moment vous devez déclarer forfait, veuillez nous en informer le plus rapidement possible. En effet FIM Europe et FIM distribuent des amendes de plus en plus fréquentes aux coureurs qui omettent de se désinscrire. Titulaires de licence(s) étrangers et titulaires de licence(s) néerlandais résidant à l'étranger Les titulaires de licence(s) de nationalité non néerlandaise et les titulaires de licence(s) de nationalité néerlandaise mais résidant à l'étranger sont soumis à quelques conditions générales d'assurance divergentes qu'ils doivent respecter.

Règlements

Vous pouvez télécharger et lire tous les règlements sur le site www.knmv.nl . Si vous êtes titulaire d'une licence sportive vous devez être informé des règlements en vigueur. Il est de votre responsabilité de vous tenir informé de l'ensemble des règlements nécessaires (version néerlandaise uniquement) tels: le règlement du sport motocycliste, le règlement relatif à la discipline (KNMV et ISR), les règlements concernant les disciplines motocyclistes auxquelles vous participez, le règlement médical, le règlement antidopage y compris la liste des substances dopantes.

Visite médicale d'aptitude au sport SMA (Centre de consultation médico-sportive)

Un certificat médical est obligatoire seulement pour les demandes de licence en championnat d'Europe ou du monde, cela vaut également pour les licences en Championnat d'Europe ou du monde pour un seul événement. Sur votre page personnelle "Mijn KNMV" (Ma KNMV) vous pouvez vérifier si votre visite médicale d'aptitude au sport SMA est encore valide en consultant le statut de votre demande numérique. Une visite médicale d'aptitude au sport doit être réalisée dans un Centre de consultation médico-sportive (SMA) ou par l'un des médecins-conseils de la KNMV. Consultez ci-joint la liste des adresses où s'effectue le contrôle.

En fin d'année les Centres de consultation médico-sportive (SMA) sont débordés. Prenez donc rendez-vous à temps avec un Centre de consultation médico-sportive (SMA) de sorte que la KNMV dispose de votre attestation de visite de moment de votre demande de licence.

À partir de votre 40^e anniversaire vous devez passer une visite médicale annuelle. Avant votre 40^e anniversaire, si l'approbation est intégrale, la visite est valide pendant trois ans.

Numéros de course

Tous les champions KNMV 2017, à l'exception de Supermoto, Enduro et de la classe sport sur piste (Baansport): Cup Short Track 250cc en Cup Shorttrack 450cc , ont droit à courir avec le numéro 1 en 2018. S'ils ne veulent pas user de ce droit ils choisissent alors n'importe quel autre numéro de course. Chaque coureur peut choisir un numéro de prédilection, à condition que ce dernier se trouve dans la série de numéros de course et qu'il soit évidemment sur la liste des numéros non attribués. Vous voyez ainsi immédiatement si vous avez réussi à obtenir votre numéro de prédilection. Votre numéro de course est 100% définitif uniquement après que la KNMV a reçu le paiement du coût de la licence.

Mention du nom du sponsor

Les sponsors sont très importants pour le sport motocycliste. À l'occasion du Motocross International, d'Enduro Supermoto et du championnat de course sur route (Wegrace) néerlandais (ONK) il est possible de faire figurer le nom d'un sponsor composé de 45 caractères maximum dans

les programmes et les résultats. Cela coûte 90,00 euros par classe. Si après six mois vous voulez faire publier le nom d'un autre sponsor, cela vous coûtera à nouveau 90,00 euros. Au cours des démarches numériques de demande de votre licence vous pouvez indiquer le sponsor que vous désirez voir mentionné. Si vous voulez modifier le nom du sponsor en cours d'année, veuillez mentionner le nom du nouveau sponsor dans un courriel adressé à sport@knmv.nl . Attention: l'organisateur est responsable de la mention effective du nom de ce sponsor dans le programme.

Numéro du transpondeur

Tous les coureurs dans les Motocross, Supermoto, la classe sport sur piste (Baansport), Enduro et course sur route (Wegrace) concourent avec un transpondeur personnel. Pour les Motocross, Supermoto, la classe sport sur piste (Baansport) et Enduro il s'agit du transpondeur Mylaps MX Rechargeable Power. En ce qui concerne la course sur route (Wegrace) vous devez être en possession du transpondeur Mylaps Car/Bike. Tout autre transpondeur est interdit. Si vous ne possédez pas encore de transpondeur personnel, vous pouvez en acheter un chez My Laps implanté à Haarlem (Tél: 023-7600100 ou sur leur site internet www.mylaps.com). Si vous possédez déjà votre propre transpondeur veuillez alors saisir le numéro du transpondeur lors de votre demande de licence. Ce numéro est nécessaire pour enregistrer le chronométrage des courses. Si vous ne possédez pas encore de transpondeur, nous pourrions vous en communiquer le numéro ultérieurement par courriel adressé à sport@knmv.nl . De même, veuillez nous communiquer toute modification du numéro du transpondeur par courriel adressé à cette adresse email.

Demande, confirmation de réception de demande et paiement numériques

Après que vous aurez déposé une demande de licence vous recevrez un courriel de confirmation. Après approbation de votre demande par la KNMV vous recevrez un courriel de confirmation contenant une facture. Dans le courriel vous trouverez un lien iDEAL vous permettant de payer immédiatement le montant dû pour votre licence. ATTENTION: la demande de licence avec maintien de votre numéro de course ne sera approuvée que lorsque vous aurez effectué le paiement par le biais du lien iDEAL et que nous aurons reçu le paiement.

Statut de la demande numérique

Vous pouvez suivre votre statut en ligne "Mijn KNMV"(Ma KNMV) sous "demande de licence". Vous pouvez par exemple y lire si votre visite médicale d'aptitude au sport n'est plus valide. Dès que nous avons reçu le nouveau certificat médical et que nous l'avons incorporé à votre dossier, vous pouvez également le lire sur votre page personnelle. Si vous n'avez donc pas encore reçu votre licence alors que vous pensiez avoir tout réglé, connectez-vous sur "Mijn KNMV"(Ma KNMV). Vous verrez alors directement ce qu'il vous reste encore à faire avant que nous puissions vous envoyer la licence.

Plusieurs licences

Il est effectivement difficile de demander plusieurs licences pour différentes disciplines sportives.

Plusieurs licences

Il est tout à fait possible de demander plusieurs licences dans différentes branches de motosport. Si vous demandez une deuxième licence dans la même branche de motosport, vous payez le montant intégral pour la classe la plus chère et pour la seconde, 25.- euros de frais administratifs. Pour économiser les frais administratifs liés à la demande supplémentaire, vous devez demander celle-ci directement après la première. Si vous ne le faites pas, vous devrez donc payer un supplément de 25.- euros.

Pour une deuxième licence dans une autre branche de motosport, vous payez 100.- euros. En tant que deuxième licence, la licence de départ Tout terrain (Offroad) coûte 63.- euros.

Pour que ce soit bien clair, voici encore quelques exemples :

- Avec une licence de course sur route (Wegrace) et Tout terrain (Offroad), la licence de départ pour le Tout terrain coûte 63.- euros.
- Si un coureur demande une licence de course sur route Supersport et une licence de départ Motocross, il paiera alors l'intégralité de la plus chère de ces deux licences plus 100.- euros pour la deuxième licence.

Perte ou modification d'une licence

En cas de perte de votre licence ou si vous désirez modifier votre licence, veuillez prendre contact avec la KNMV.

Le renouvellement d'une licence ou la saisie de modifications entraîne des frais de dossier d'un montant de 25,00 euros. Dans la plupart des disciplines motocyclistes nous ne pouvez modifier votre licence qu'une seule fois par an. Il n'est pas possible de transférer une licence vers une autre discipline motocycliste. Dans ce cas vous devez demander une deuxième licence.

Autorisation parentale

Êtes-vous un conducteur âgé de moins de 18 ans ? Vous devez alors imprimer le courriel de confirmation de la demande de licence numérique. C'est ce qu'on appelle une "autorisation parentale" que vous devez faire signer par vos parents ou par votre tuteur. Envoyez ensuite par la poste la déclaration signée, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de l'un de vos parents/responsables légaux, à la KNMV par la poste à: Postbus 650, 6800 AR Arnhem ou faxez-la au 026-3528522. Vous pouvez aussi la scanner et l'envoyer par mail à sport@knmv.nl.

Tant que cette déclaration ne nous est pas parvenue avec une **copie de pièce d'identité de l'un de vos parents/tuteurs**, nous ne pouvons pas donner suite à votre demande.

Obligation légale

Un coureur est toujours tenu de se conformer à la législation néerlandaise, même lorsque la voie publique est utilisée pour une course (Enduro en Offroad). Pensez à cet égard aux différentes catégories des nouvelles lignes directrices à l'attention des motocyclistes.

Que faire en cas d'accident!

Lorsqu'un accident survient entraînant une blessure, il doit toujours être signalé à la KNMV.

Si un médecin vous impose une interdiction de départ, ce n'est pas pour vous punir ou pour vous ennuyer. C'est tout le contraire, tout le monde a intérêt à ce que la forme des collègues-coureurs soit garantie. Dans le cas d'une interdiction de départ on prend contact avec le sportif. Le coureur se voit remettre un formulaire qui doit être rempli par le médecin traitant. Dès que vous voulez de nouveau participer à une course, prenez rendez-vous avec votre médecin et demandez-lui de remplir ce formulaire. Le formulaire rempli doit être envoyé à un membre de la commission médicale qui décidera si l'interdiction de départ doit être levée. Le sportif sera ensuite informé de la décision.

Il est également possible de poser des questions ou de recevoir des tuyaux de la part de l'un des membres de la commission médicale pour savoir notamment comment faciliter votre rétablissement. De même vous devez signaler tous les types d'accidents ayant occasionné une blessure, qu'ils se produisent à l'étranger, à domicile ou qu'il s'agisse d'un accident de la circulation. Ceci est très important pour la validité de l'assurance.

Numéro d'appel d'urgence

Pendant le week-end, en cas de besoin, vous pouvez contacter par téléphone un employé du service sport de la KNMV.

Par exemple pour pouvez appeler ce numéro d'appel d'urgence en cas d'accident très grave avec blessure, intervenu lors d'une course à l'étranger, il est possible de joindre ce numéro d'urgence. En cas d'urgence, les organisateurs et officiels peuvent également joindre le bureau de l'association au numéro d'urgence. Ce numéro est le suivant : 06-33616096.

Par contre nous ne pouvons pas malheureusement pas vous aider si vous composez ce numéro d'appel d'urgence pendant le week-end parce que vous vous trouvez à l'étranger et que vous avez oublié votre licence ou que vous avez oublié de vous désinscrire. Où que vous vous trouviez à ce moment-là, chez vous ou ailleurs, nous ne pouvons hélas rien faire pour vous. Les participants aux courses des championnats d'Europe ou des championnats du monde qui pour une raison quelconque sont contraints au dernier moment de se désister, peuvent consulter l'avenant du règlement de la course correspondante pour prendre contact avec l'organisateur.

Ambiance sportive sécurisante

Pour qu'une ambiance sportive soit sécurisante, tout est lié au fair-play, à la compréhension, au respect, à l'intimidation (au harcèlement), à la tolérance etc.

Si nous voulons tous pratiquer notre sport avec plaisir, les organisateurs, les sportifs et les bénévoles doivent tous montrer le bon exemple. Il est important que nous-mêmes commençons à être tolérants et que nous fassions preuve d'empathie vis-à-vis des décisions et des comportements d'autrui. C'est alors seulement et avec la participation de tous que nous pourrions nous réjouir de pratiquer notre beau sport.

Les coureurs et/ou les passagers sont responsables du comportement des mécaniciens, des accompagnateurs etc. Par conséquent, même un jeune coureur est responsable du comportement de ses parents. C'est très frustrant que vous ne soyez pas autorisé à participer à la prochaine course de championnat parce que votre père s'est mal comporté. La question est de savoir si les parents sont capables d'écouter leur fils ou leur fille leur dire qu'il ne s'agissait que d'un petit incident. Ou bien partent-ils toujours du principe que l'autre coureur a tort ?

Il va de soi que nous ne pouvons pas attendre de chaque participant à une course qu'il signe cette déclaration. Ce n'est malheureusement pas possible. C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers vous : demandez à vos parents, mécaniciens et supporters de lire ce texte et respectons tous ensemble le sport motocycliste. Montrons aux autres que c'est un beau sport.

Personne de confiance

Si certaines choses vous préoccupent en tant que sportif, vous pouvez pendant les heures de bureau prendre contact avec la personne de confiance (VCP) que la KNMV a engagée à cet effet. Cette personne a surtout un rôle consultatif sur le plan procédural. La personne de confiance est le premier contact en cas d'incidents (menaçants) pour tous ceux(celles) qui sont victimes de harcèlement (sexuel), d'intimidations ou de tout autre comportement répréhensible. La personne de confiance de la KNMV est Géra Nieuwenhuis. Vous pouvez la joindre au numéro 06-12961669 du lundi au vendredi inclus de 09.00 à 19.00 heures. Ce numéro de téléphone ne peut pas être utilisé à d'autres fins.